

ANNEXE 6

Résumé Non Technique (RNT) du projet de février 2024
(consultable sur le site de la DEAL).

ANNEXE 7

Courriels adressés au commissaire enquêteur.

ENQUÊTE PUBLIQUE



Direction
Mission d'Appui au Pilotage (MAP)
Pôle Missions Supports (PMS)
Unité Juridique (UJ)

Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU)

Meridiam
for people and the planet

Nature & People First

Service Paysages, Eau et Biodiversité
Pôle Police de l'Eau
(SPEBIPPE)
Service Connaissance
Prospective et Développement
Territorial (SCPDT)
Unité Territoriale Nord

Construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP)

**Quartier « Périnelle » lieu-dit « Haut Plaisance » – Ville de Saint-Pierre
Au profit des sociétés MERIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST**

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 02 AU 31 MAI 2024



AVIS DU PUBLIC du 15 au 31 mai 2024

N°	DATE DES AVIS	ORGANISMES ASSOCIATIONS PARTICULIERS	TRANSMISSION		AVIS	
			Mail	Courrier	FAV.	DÉFAV.
1	15/05/24	Association PUMA		X	X	
2	23/05/24 – 18h38	J. SIRANGON	X			X
3	27/05/24 – 14h52	M. DEFOI	X			X
4	29/05/24 – 17h05	SE PETIT PAVOIS	X		X	
5	29/05/24 – 18h01	Ch. CATHERINE	X		X	
6	29/05/24 – 20h00	Association DIPA	X			X
7	29/05/24 – 20h52	G. PANDOLF	X		X	
8	30/05/24 – 09h31	S. MACAIRE	X			X
9	30/05/24 – 10h44	I. DURIVEAU	X			X
10	30/05/24 – 13h18	E. TONNOT	X		X	
11	30/05/24 – 16h33	G. MITRAM	X			X
12	31/05/24 – 08h39	Association AS.SAU.PA.MAR	X	X		X
13	31/05/24 – 11h21	S. CHEVIGNAC	X		X	
14	31/05/24 – 11h40	S. TOUSSAY	X			X
15	31/05/24 – 13h08	J-Y BONNAIRE	X	X	X	
16	31/05/24 – 20h14	K. M-A. MELOIS	X			X



Pour Une Martinique Autrement

Portant agrément de protection de l'environnement N°201609-0020

IM 972 100 4018 SIREN : 534 324 231 SIRET / 534 324 231 00016

Mobiliser l'homme en critiquant les faits...Proposer pour s'orienter vers les choix optima

DEAL Martinique

Route de la Pointe de Jaham
BP 7212,97274 Schoelcher,

N. Réf. : 2024 / EB / FG / 1506

V. Réf. :

Objet : Avis enquête Publique

Fort de France le : 15 mai 2024.

Avis enquête Publique

Afin de donner notre avis sur le dossier d'Enquête Publique, relative à la demande d'autorisation environnementale unique et à la construction projetée d'une Station de Transfère d'Énergie par Pompage, (STEP) au quartier Périnelle lieu-dit Haut Plaisance, sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MERIDIAM et nature & PEOPLE FIRST.

La lecture de ce dossier nous permet de constater que la construction de la STEP correspond à la demande d'énergie renouvelable.

Considérant la nécessité d'atteindre les objectifs de la réduction de la consommation du fossile dans la production électrique, nous donnons un avis favorable pour la construction projetée de la Station de Transfère d'Énergie par Pompage, (STEP)

Pour l'association écologique PUMA
Le Président

Florent GRABIN



Bât. A, COPES A Haut du Port, 97206 Fort de France Cedex BP 517

Tél: 06.96.37.42.04. – Fax. : 05.96.56.34.98

Adresse e-mail : assopuma@orange.fr

Sujet : Demande d'autorisation environnementale unique DAEU

De : >

Date : 23/05/2024 à 18:38

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Après lecture des pièces consultées sur ce dossier, j'émet un :

AVIS DÉFAVORABLE

A cette demande.

Cordialement,

J. SIRANGON Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : Avis défavorable (STEP) au quartier "Périnelle"

De : >

Date : 27/05/2024 à 14:52

Pour : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Copie à : ASSAUPAMAR <assaupamar@orange.fr>

Return-Path:

Avis défavorable

Trois observations :

1/ Trop de sol agricole gaspillé alors que de jeunes agriculteurs ont du mal à trouver du terrain pour travailler.

2/ Le forage dans la nappe phréatique est fortement déconseillé par les experts en géographie. Ils sont formels : on ne doit pas y toucher. Inconvénient écologique.

3/ Le projet est trop technique pour que le public obtienne des réponses précises d'un commissaire enquêteur qui ne peut pas être un expert. Pour rappel : "Soumis à un devoir de réserve, le commissaire enquêteur est indépendant et impartial. Il n'est pas un expert."

Sujet : Avis défavorable (STEP) au quartier "Périnelle"

De : `

Date : 27/05/2024 à 14:52

Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) et à la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier "Périnelle" - Lieu-dit "Haut Plaisance" sur le territoire de la ville de Saint-Pierre

Avis défavorable

*Trois observations : *

1/ Trop de sol agricole gaspillé alors que de jeunes agriculteurs ont du mal à trouver du terrain pour travailler.

2/ Le forage dans la nappe phréatique est fortement déconseillé par les experts en géographie. Ils sont formels : on ne doit pas y toucher. Inconvénient écologique.

3/ Le projet est trop technique pour que le public obtienne des réponses précises d'un commissaire enquêteur qui ne peut pas être un expert. Pour rappel : "Soumis à un devoir de réserve, le commissaire enquêteur est indépendant et impartial. Il n'est pas un expert."

Sujet : Félicitations !

De :

Date : 29/05/2024 à 17:05

Excellent projet, bravo !
Envoyé de mon iPhone

De :

Date : 29/05/2024 à 18:01

Le projet est innovant pour la Martinique et devrait être dupliqué surtout
le territoire
Il répond aux défis de l'indépendance énergétique

Sujet : Implantation d'une STEP à Saint Pierre

De :

Date : 29/05/2024 à 20:00

Nous, membres de la DIPA, émettons un avis très très défavorable pour l'installation d'une STEP à Saint Pierre. Notre pays , la MARTINIQUE, connaît chaque année des problèmes d'approvisionnement en eau potable très très importants. Les ressources naturelles (comme l'eau) doivent être utile au peuple martiniquais. Il est inconcevable que cette ressource serve des intérêts particuliers. Cette ressource naturelle n'est pas monnayable, elle doit être utile à l'amélioration des conditions de vie du PEUPLE MARTINIQUAIS.

Nous disons encore non à ce projet qui sert une caste et un millionnaire Martiniquais.

L'association DIPA
(Défense des Intérêts des Petits Agriculteurs)

Sujet : Enquête publique STEP St Pierre

De :

Date : 29/05/2024 à 20:52

Bonjour,

Je suis favorable au projet de STEP à Saint Pierre.

C'est un projet qui permet de nous éloigner de notre dépendance aux moteurs thermiques.

La majorité de notre énergie est encore thermique et il nous faut encore plus de projets de ce type.

Il faut être pour les idées respectant l'environnement, offrant une alternative propre et innovante afin de sortir des énergies fossiles.

Les informations disponibles sont précises, les gains pour notre équilibre de production/consommation d'énergie sont inestimables.

Comment douter de la nécessité de la STEP de Saint Pierre ?

Cordialement,

Un Martiniquais.

Sujet : Enquête publique relative à l'autorisation

De : ..

Date : 30/05/2024 à 09:31

Nous donnons un avis défavorable à la demande d'autorisation environnemental unique et à la construction

projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage

Publié le 02/05/2024 | Mis à jour le 30/05/2024

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) et à la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier "Périnelle" - Lieu-dit "Haut Plaisance" sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MÉRIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST, conformément à l'arrêté préfectoral N°R02-2024-04-02-00002.

Sylvette MACAIRE

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : avis sur enquête publique sur STEP de Périnelle

De :

Date : 30/05/2024 à 10:44

Avis concernant la construction projetée d'une station de transfert d'énergie par pompage (STEP) au quartier "Périnelle" - Lieu-dit "Haut Plaisance" sur le territoire de la ville de Saint-Pierre, au profit des sociétés MÉRIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST, conformément à l'arrêté préfectoral N°R02-2024-04-02-00002

Avis défavorable pour les raisons suivantes:

- 1) Cette station peut être construite sur un site ne grévant pas autant de terres agricoles.
- 2) Il est possible de trouver un autre site permettant d'obtenir la même déclivité entre les deux bassins sur une plus courte distance.
- 3) Une telle station peut être alimentée avec de l'eau de mer et pas avec l'eau douce qui nous fait déjà défaut.
- 4) Nous sommes sur un volcan soumis à des aléas et en cas d'accident (rupture de barrage ou de canalisations) des espaces habités sont menacés.
- 5) Peut-on délibérément défigurer la Pelée, patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Isambert DURIVEAU

Né à Saint-Pierre

Propriétaire à Saint-Pierre

Sujet : STEP Saint-Pierre

De : >

Date : 30/05/2024 à 13:18

Je trouve ce projet vraiment formidable ! Enfin quelque chose qui s'installe dans le contexte géographique existant, sans ponctionner quoi que ce soit à notre planète, et qui a l'air vraiment de pouvoir être adapté partout où il y a de l'eau et du dénivelé.

La Martinique pionnière en développement durable et en énergie propre : soyons fiers et continuons !

Après un temps d'observation, pourrait-on espérer faire quelque chose comme cela aux Pitons ?

Tenez nous au courant : les habitants ont envie d'être informés de belles nouvelles comme cela, qui les concernent directement.

Evelyne TONNOT

97229 Les Trois Ilets.

Sujet : STEP St Pierre

De :

Date : 30/05/2024 à 16:33

Bonjour

Compte tenu du réchauffement de la planète ,de la sécheresse de plus en plus importante chaque année, je pense que les nappes phréatiques sont à préserver

Donc je donne un avis défavorable à la construction de cette STEP à St Pierre

Mitram

--

Cet e-mail a été vérifié par le logiciel antivirus d'Avast.

www.avast.com



Station de Transfert d'Énergie par Pompage

Enquête publique du 2 mai 2024 au 31 mai 2024 pour demande d'autorisation environnementale unique et construction d'une STEP au quartier Périnelle, lieudit Haut Plaisance, Saint-Pierre en Martinique

Avis de l'ASSAUPAMAR

Avis.

L'ASSAUPAMAR émet un **avis défavorable** au projet soumis à enquête publique.

Motifs.

L'ASSAUPAMAR tient tout d'abord à souligner la qualité des échanges que la commissaire enquêtrice a accordé à sa délégation venue consulter le dossier.

Suite à ces échanges et cette consultation, les observations suivantes s'imposent :

Le Projet de STEP est localisé au quartier Périnelle à Saint-Pierre, au sein d'une exploitation agricole de 161 ha, à proximité du monument historique « Habitation Périnelle ».

« Il consiste en la création de deux bassins de retenue d'eau, d'une conduite entre les deux et d'une usine de production d'électricité au niveau du bassin inférieur. Le courant généré lors du relâchement de l'eau depuis le bassin supérieur, soit 7 MW sur une période de 4 heures, sera distribué sur le réseau public d'EDF en cas de besoin jusqu'à 346 fois par an. »

- Quelques remarques à faire valoir :
 - Impact sur les espaces naturels agricoles et forestiers, dont 5,84 ha de terres agricoles classées au PLU de la commune en zone agricole A1, d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ;
 - Défrichement prévu en zone naturelle N1 ;
 - Alimentation initiale des 2 bassins de stockage (34.000 m³ chacun), par forage depuis la nappe phréatique et rajout d'eau dans le système pour compenser les pertes ;
 - Distance de 2km entre ces 2 bassins, dénivelé de 400 mètres environ (point haut 417m, point bas 60m) ;
 - Impact sur la biodiversité : des espèces protégées et leur habitat sont en danger (oiseaux dont l'Oriole de Martinique, chauves-souris, reptiles...) ;
 - Risques naturels aggravés avec l'implantation d'ouvrages imposants en forte pente ;
 - Travaux en zones classées au PPRN en aléa fort, voire en zone rouge : ainsi il est prévu une double traversée de cours d'eau classé en zone rouge inondation...

Le projet annonce d'autre part, dans le résumé non technique, page 13 :

« Le rendement global net de la STEP est de 65 % environ. La puissance électrique nette injectée en turbinage est de 7 800 kW environ, disponible pendant 4 heures maximum. La puissance électrique nette soutirée en pompage est de 4 600 kW environ, disponible pendant 11 heures maximum. »

C'est dire que le projet va consommer 12.000 kw environs, pour en restituer 7.800 kw. C'est une perte de 4.200kw à chaque cycle de fonctionnement, jusqu'à 346 fois par an.

Faute de prouver, ni même de prétendre, qu'il existe dans la structure de production d'électricité de Martinique de l'énergie décarbonée produite perdue faute de consommation immédiate et qui pourrait avoir intérêt à être stockée pour être injectée au moment opportun, le dossier ne justifie pas son intérêt. Il n'y a donc aucune raison de lui consacrer des espaces agricoles, ou d'autoriser une atteinte à l'environnement, ou d'autoriser une perte d'énergie qui est susceptible d'être carbonée et consommée en vain.

Par ailleurs :

Nous n'avons trouvé dans le dossier soumis à l'enquête publique :

- ni l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), nécessaire du fait la proximité et de la co-visibilité du site historique « Habitation Périnelle » ;
- ni la demande de Dérogation Espèces Protégées, indispensable quand les est travaux et ouvrages impactent des espèces protégées ;
- ni l'avis conforme de la CDPENAF, dont la consultation est indispensable dès lors que le projet a pour effet la diminution d'espaces agricoles.

Pour toutes ces raisons, l'ASSAUPAMAR émet un AVIS DEFAVORABLE à ce projet de STEP non conforme entre autres au PLU de la Commune, au SAR/SMVM et aux lois Littoral et Montagne.

Lamentin le 31 mai 2024

La Présidente
Rosalie GASCHET

The image shows a blue ink signature of Rosalie Gaschet over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ASSAUPAMAR' at the top, 'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Martiniquais' around the perimeter, and '01 05 96 51 58 84' at the bottom.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MARTINIQUAIS

Immeuble Canavalia – Place d'Armes – 97232 LAMENTIN

☎ 0596 51 58 84 – ✉ assaupamar@orange.fr – 🌐 : <https://www.assaupamar.fr>

Sujet : Projet quartier Habitation Plaisance St Pierre Martinique

De : > sonia.chevignac (par Internet)

Date : 31/05/2024 à 11:21

Avis favorable

Envoyé de mon iPhone

Sujet : Avis défavorable STEP Saint Pierre

De : > sandrine.toussay (par Internet)

Date : 31/05/2024 à 11:40

Madame,

A l'enquête publique pour la STEP de Saint Pierre je donne un avis défavorable. Le projet va consommer des terres agricoles destinées à la banane et à la canne à sucre. Notre usine du Galion est en manque de canne afin de fournir la Martinique en sucre, aujourd'hui, on est en dépendance en faisant importer du sucre. Qui dit importer dit usage d'énergie fossile et pollution supplémentaire, des emplois qui disparaissent dans l'usine du Galion, des transporteurs qui perdent un marché, l'usine d'ALBIOMA qui perd de la bagasse, et en perdant cet apport de bagasse, ALBIOMA devra importer plus de pelée, ou encore faire effectuer la coupe de bois sur place en Martinique ! Ce qui fragilise notre écosystème. Le défrichage local aura un impact sur nos sols, avec la sécheresse, le changement climatique, il est prouvé qu'il y a une augmentation de la température surtout dans les zones urbaines, avec la coupe de bois il y a moins de dépollution de l'air donc "taxe carbone". L'air en permanence pollué sera moins filtré car moins de feuilles !

Pour la réalisation de ce projet, sous prétexte d'énergie "propre" ou de production d'emplois ! effectuer ce projet de STEP tout en fragilisant celui d'ALBIOMA ! Tout en détruisant la production de canne à sucre qui sera un manque pour les rhueries, alors qu'il y a une demande d'enquête publique effectuée l'année dernière pour augmenter la production de rhum au Macouba et Saint Pierre, et ce projet consommera des terres agricoles destinées à la canne à sucre. Si le prétexte est donné qu'elles sont en jachère, et que ces terres n'ont pas de production, ce n'est pas du fait du martiniquais mais de l'agriculteur !

Nos terres agricoles disparaissent trop vite, nos jeunes diplômés se retrouvent sans terre et sont obligés de partir ! Ce ne sont pas les emplois créés par la STEP qui pourront améliorer la diminution du chômage, car, à contrario, provoque une diminution d'activité dans d'autres secteurs tout en pénalisant les consommateurs martiniquais. D'autant plus qu'il n'y a pas eu de la CDPENAF ! Pire ! C'est que les terres agricoles consommées ont une plus value car elles possèdent un label AOT ! Tout le travail effectué pour obtenir ce label va disparaître avec ce projet.

Nous ne devons plus toucher aux terres agricoles ! Qui plus est ! Ayant obtenu une plus value ! Si les Marraud des Grottes ne veulent pas utiliser cette terre pour l'agriculture qu'ils la transmettent aux vrais agriculteurs qui veulent bien travailler pour le pays.

Nous sommes en présence sur ce site d'espèces ultra protégées, leur habitat ne doit aucunement être détruit. Je ne vais pas en faire la liste, les documents de l'enquête publique sont claires à ce sujet. Il y a la ZNIEFF de Terre-ville Schoelcher qui a déjà été détruite sans compensation ! Il y a un espace boisé classe A Morne Calabasse à Fort de France qui a été détruit avec la bénédiction de la DAAF ! Sans compter toutes les exactions, malgré les lois ! Faites par les administrations responsables de la protection de notre biodiversité ! Alors, quand bien même il y aurait une promesse de compensation sur cette STEP, il faut que les administrations qui agissent localement fassent respecter celle en cours.

J'oubliais ! On assiste à la destruction d'une partie de la forêt de Cœur Bouliki à Saint Joseph sous le regard de l'ONF des services de la DEAL qui laissent faire, aucun contrôle de la légalité, aucune sanction !. En effet, ODYSSI n'a aucune autorisation de défricher ni de pose de canalisations pour un réseau d'eau de forage et d'installation pour l'électricité !. Il y a deux grands poteaux électriques dans le lit de la rivière ! Comment faire confiance aux organismes du bon fonctionnement de cette STEP, du respect de la loi ou encore qu'une compensation sera faite quand

on voit tout le travail qui est donné a des associations de bénévoles comme celle de l'ASSAUPAMAR qui fait le travail que devrait faire les services administratifs français. Les structures qui ont un pouvoir décisionnel. Je ne fais pas confiance aux services de l'Etat, qu'ils commencent à faire respecter les lois dans les projets existant avant de vouloir en créer d'autres !

Le projet se trouve sur la zone tampon du patrimoine classe UNESCO ! Il n'est pas question de fragiliser cet écosystème. D'autant plus que nous avons un EBC et une ZNIEFF sur cette zone.

La production d'électricité produit 65/100 d'énergie, soit presque la moitié d'énergie électrique utilisé pour faire remonter l'eau dans le bassin supérieur ! C'est une trop grosse perte d'énergie et une production , en final de pollution a décarbonner !

Sans compter les risques de sécurité qu'engendre ce projet pour la population riveraine, pour son écosystème. La fouille du sol sur 2km et les conséquences sur les ravines traversées par ce projet.

Il y a la présence d'un site classé historique sans l'avis des architectes de France à ce sujet, car, le projet se trouve a moins de 500 mètre de cette habitation. Je rappelle que l'usine d'ALBIOMA, malgres les textes de lois ! Et l'absence de l'avis des architectes de France ! Que cette usine a été placée à côté d'un site historique ! Est ce que, encore pour ce projet, ils vont outre passer la loi ?

En plus des éléments que je viens de fournir dans mon avis défavorable, je m'associe a l'argumentaire de l'avis défavorable fourni par l'ASSAUPAMAR sur la STEP de Saint Pierre.

Fait pour faire valoir ce que de droit le 31 mai 2024 a 11h36 au saint Esprit par Sandrine Toussay.

Jean-Yves BONNAIRE
C/O FRBTP Martinique
13, Lotissement Bardinet
97200 Fort de France

Madame le commissaire-enquêteur

Le 30 mai 2024

Objet : avis favorable - projet de STEP au quartier Périnelle – Ville de Saint-Pierre

Ce projet constitue une réponse écologique intéressante à l'intermittence des énergies renouvelable photovoltaïques et éoliennes. La transition énergétique et écologique dans laquelle s'inscrit la Martinique nécessite que les réponses apportées soient économiquement viables. L'intermittence est un fort sujet de préoccupation qui ne peut être résolu que par du stockage. Il est écologiquement plus adapté de privilégier un stockage sous forme de STEP plutôt que d'installer en divers emplacement des batteries dans des conteneurs fabriquées à partir de minerais extraits dans des pays parfois très éloignés de la Martinique.

Sur la durée, ce projet de STEP présentera un bilan carbone beaucoup plus intéressant que toute autre forme de stockage.

Ce projet est de nature à montrer la maturité du territoire pour des investissements en infrastructure par le secteur privé et donnera de l'activité à des entreprises du BTP qui subissent actuellement une dramatique baisse des commandes publiques.

Les quelques espaces agricoles consommés concernent une culture d'exportation qui ne contribue pas à l'alimentation des martiniquais. D'autre part, la création de bassins permettrait de développer l'irrigation, un enjeu-clé pour le développement de l'agriculture vivrière et paysanne dans un contexte de dérèglement climatique qui produira des périodes de sécheresse plus longues que les périodes de sécheresse actuelles.

Pour toutes ces raisons, j'é mets un avis très favorable à la réalisation de cet équipement.

Jean-Yves BONNAIRE

De : > kennedy.melois (par Internet)

Date : 31/05/2024 à 20:14

*MELOIS Marc-André *

Conciergerie de l'école Adventiste Ker-Lys
10 rue Saint-Christophe
97200 Fort de France

Avis défavorable

Trois arguments :

1/ Trop de sol agricole gaspillé alors que de jeunes agriculteurs ont du mal à trouver du terrain pour travailler.

2/ Le forage dans la nappe phréatique est fortement déconseillé par les experts en géographie. Ils sont formels : on ne doit pas y toucher. Inconvénient écologique.

3/ Le projet est trop technique pour que le public obtienne des réponses précises d'un commissaire enquêteur qui ne peut pas être un expert. Pour rappel : "Soumis à un devoir de réserve, le commissaire enquêteur est indépendant et impartial. Il n'est pas un expert."

Choisissez l'un des arguments ci-dessus ou mieux, écrivez le vôtre !

L'argument est indispensable avec votre avis.

On ne vous demande pas d'aller à Rome !

Participez en masse !

NB. Vous n'êtes pas obligés de donner votre nom : l'anonymat est possible.

Merci pour la sauvegarde de notre patrimoine.

ANNEXE 8

Copies des 02 registres d'enquête publique.

Le présent registre ainsi que les 16 copies et la lettre de transmission (17) pièces
qui y sont annexés et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins. (dix-sept pièces)

le deux juillet deux mille vingt quatre (02/07/2024)
au Procureur le Directeur de l'immobilier, de l'aménagement et
du logement (DEAL)

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

Fait, à Font de France,
le 02 juillet 2024
La Commissaire Enquêteuse
 Concluse.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

COMMUNE DE SAINT PIERRE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à :

La Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) et à la construction projetée d'une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) au quartier « Périsvelle » lieu-dit « Haut-Plaisance » sur le territoire de la Ville de Saint-Pierre, au profit des Sociétés MERIDIAM et NATURE & PEOPLE FIRST.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Il est procédé à une enquête publique régie par le code de l'environnement relative à la Demande d'Autorisation Environnementale Unique (DAEU) et à la construction projetée d'une Station de Traitement d'Énergie par Pompe (STEP) ou gazifier « Perinelle » sise sur le territoire de la ville de Saint-Pierre dit « Haut Plai-Someel ».

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° RD-2024-04-02-0002 en date du deux Avril deux mil vingt quatre 02/4/2024 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : LA MARTINIQUE

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Madame Danièle PEROSINE qualité _____

Membres titulaires : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : Mme Lucienne de MONTAIGNE qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 02 MAI 2024 au 31 MAI 2024

le Jeu di 02 MAI 2024 de 9H00 à 13H00 et de _____ à _____

le MAR di 07 MAI 2024 de 9H00 à 13H00 et de _____ à _____

les 15 / 23 / 31 MAI 2024 de 9H00 à 13H00 et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de SAINT-PIERRE

Autres lieux de consultation du dossier : _____

Registre d'enquête :

comportant 16 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

la Mairie de Saint-Pierre et par mail : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de SAINT-PIERRE, à la

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le Jeu di 02 MAI 2024 de 9h00 à 13h00 et de _____ à _____

le MAR di 07 MAI 2024 de 9h00 à 13h00 et de _____ à _____

le MERcredi 15 MAI 2024 de 9h00 à 13h00 et de _____ à _____

le Jeu di 23 MAI 2024 de 9h00 à 13h00 et de _____ à _____

le Ven dredi 31 MAI 2024 de 9h00 à 13h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIERE JOURNEE

Le Jeudi 02 mai 2014 de 9 (Neuf) heures 00 à (Treize) 13 heures 00

13h 10 Remise du Régulateur à l'Accueil. Aucun visiteur / Compte

Observations de M^{lle}



DEUXIEME JOURNEE

MARDI 07 MAI 1924.

Arrivée à 8 heures 55.

Ouverture à 9 heures 00 de la séance.

Fin de la séance à 13 heures 00.

LOUBON FRANCOIS Bernard

Je donne mon accord en ce qui concerne le projet de
Station inter-électrique à Saint-Pierre

Troisième Journée de Permanence
MERCREDI 15 MAI 2024
DE 9 HEURES A 13 HEURES 00

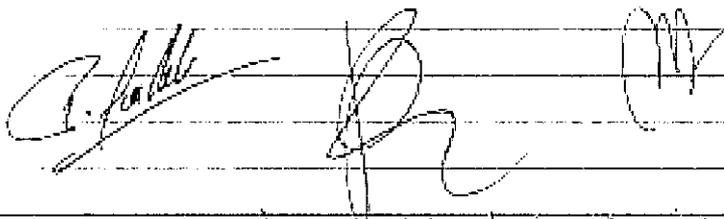
Madame DEFOI, Monsieur TOUREILLON et Monsieur GALLEY le SAINT-AUBIN, de l'association ASSAUDAMAR, sont venus discuter du dossier avec Madame le Commissaire-Enquêteur.

Les questions abordées portaient, notamment mais pas uniquement, sur les consommations de terres agricoles, les impacts dans le temps des défichements envisagés, les consommations d'eau phytotraitement lors de la vie du projet, les impacts sur la biodiversité, le tout sous la signature "Éviter, Réduire, Compenser".

L'ASSAUDAMAR donne son avis détaillé par voie électronique.

D'ores et déjà son réflexion porte sur les alternatives au lieu d'implantation, et au pompage d'eau.

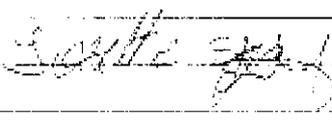
Nous remercions Mme Coesens de son accueil aimable et compétent.



Le 15 Mai 2024

Non au projet STEP pour l'eschaction de la zone de la montagne pelée.

PLESDIN Louis Ancher

Non à ce projet. 

QUATRIEME JOUR DE PERMANENCE

JEUDI 23 MAI 2024 de 9 HEURES à 13 HEURES 00

Ainsi que la population a une autre part de la marge d'eau
Ce projet de 5000 m³ va puiser de l'eau en nappe phréatique
pour une usure industrielle. Aujourd'hui la section de
plus en plus d'une partie à cet point l'eau est nécessaire
pour la population; (Ecole des écoles, des écoles)
et l'eau de ménage et un traitement pour de l'eau et
deuxième ce projet va mettre à mal plusieurs
hectares de terre agricole alors que nos jeunes
agriculteurs n'ont pas de terre pour travailler
aggravant par la même note de l'impact sur l'implantation
des produits agricoles
notamment ce projet met en péril plusieurs espèces
végétales et animales.

Pour toutes ces raisons je donne un avis défavorable
à ce projet de l'eau pour la population mais surtout
je souligne que le projet se fonde de ce dossier
pour répondre à la problématique de l'eau potable.

Moi: CAMILLE ALLEBE, je suis contre
ce projet et JE DIS NON à sa
réalisation.

C.A.

Vendredi, 24 Mars 2024

Encore un projet, sur le territoire de la ville de
Saint-Pierre qui risque de être gravement
atteinte à l'environnement.

Quelles retombées économiques pour la ville ?

Après les carrières et leur exploitation, le CNO
dans le cadre de Saint-Pierre, il nous a imposé un
projet destructeur pour l'équilibre environnemental de
notre commune et notre flore.

~~Le~~ L'enquête publique est obligatoire pour
un tel projet, mais il n'est pas suffisant.

Je demande que le maire de Saint-Pierre et les
membres de ce projet, s'organisent, se rencontrent avec
la population.

Je mets pour ce projet un avis très défavorable.

John Estérel



STEP = Station de Transfert d'Énergie par Pompage?

Vous souhaitez puiser l'eau des nappes phréatiques pour faire de l'électricité. Cependant la centrale a besoin d'eau. On nous dit que l'eau de source n'est pas bonne. MAIS, elle est déjà emise en bouteille (Par qui?) en plus, la production d'eau en bouteille a augmentée. Notre ressource d'eau en bouteille est périssable.

Est-ce normal qu'une part de la journée les gens n'aient pas d'eau? (STEP, pas besoin de ça à St Pierre)

Il faudrait une bonne gestion de service de l'eau pour éviter les coupures sans cesse.

Pensez aux malades, hôpitaux, écoles, hôtes, habitants professionnels.

L'eau est nécessaire vitale à la VIE

L'eau est une ressource à préserver.

L'eau ne se gaspille pas. Trop de richesses - L'eau est une grande ressource à préserver.

Pour ce projet, je donne un avis **DEFAVORABLE**.
où sont les explications, les réunions, invitations pour la population. Trop technique.

Muelle Valérie Apolline

Tuesday 24 Oct 2024

I'm against the project
because it will harm the farmers and their crops

There are ways to use the land and not to use the land and not to use the land

Very disappointing from my point of view
August 2024 Christine

Tuesday 24 Oct 2024

Against the project

Very disappointing

It's stupid to use the land and not to use the land and not to use the land
then the land is in recession and the land is in recession and the land is in recession

Christine Covert - Christine

Very disappointing from my point of view 24-10-2024

Very disappointing from my point of view 24-10-2024

1) Dejus de ce projet - Contre
Nous ne pouvons pas être les ~~cochons~~
cobayes de la France - dans les projets
que nous ne maîtrisons pas.

2) Nous sommes à peine d'une sécheresse
et un projet aux vus aller - puiser -
l'eau qui manque cruellement dans le
département.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres
encore je dis NON. un projet qui n'est
pas à la portée de la population,
il aurait été souhaitable qu'il y
ait plusieurs réunions afin d'informer
la population. (Tatinioumaiz, Pouchis
Sébast.)

Donc NON à ce projet.

SARON - Patricia -

Vendredi 24 Mai 2024.

Surpris par la discrétion de cette enquête publique pour la population concernée par ce projet qui va nuire aux habitants de St Pierre et qui ne respecte pas l'environnement le problème de l'eau sur cette île est tous les ans répeté. (coupures d'eau, niveau des pannes phréatiques basses, dérèglement climatique) On va faire un forage profond pour alimenter le bassin supérieur... Alors que nous avons le soleil pour l'énergie électrique, nous avons la mer (s'il faut augmenter la production électrique de l'île)... Le Sala doit développer l'hydrogène en production...

Alors je suis contre ce projet et souhaite qu'il soit abandonné.



D. BRUNSWIG

NON ce projet injustifié et injustifiable
qui va à l'encontre de toutes les prémisses de respect de
l'environnement

* pompage de l'eau alors que la Martinique
sursaturée et connaît de plus en plus pénuries
de système goutte à goutte

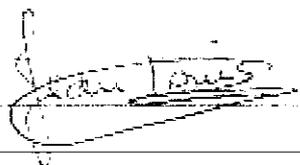
* bétonner et une surface asphaltée de terre,
ce qui mène à la zéolite de la biodiversité.
de Montagne Pelée a été récemment classé Patrimoine
Mondial pour la préservation de sa biodiversité. Au fait
ce projet a-t-il été présenté à l'UNESCO?

Il faut préférer l'arrosage solaire, qui elle
est renouvelable, uniquement à l'eau et à la terre.



Paul BRUNSCHWIG
24 mai 2024

N'y a-t-il pas une autre manière de faire
alors que nous sommes toujours en pénurie
d'eau en Martinique à chaque saison



Jean Louis Lydie
le 24.05.2024

H CARREZAN Nazaire
15, Rue castelneau De-Saint Pierre

Je m'oppose à cette réalisation car nous
fallons pomper dans la nappe phréatique
en ce moment où il y a une pénurie d'eau
sur la Martinique sans compter sur
les dégâts sur l'environnement

~~CH~~
M^{me} Chistine COQUET 24 mai 2024

Je m'oppose, aussi, à cette réalisation
pour les mêmes raisons citées plus haut.
Projet efforant une la situation actuelle

M RINDY Lundi 27 mai 2024

Le projet en soit, a l'air intéressant vu qu'il est complet
et que tout est fait pour qu'il soit réalisé dans les normes
environnementales et légales. Maintenant, il y a encore beaucoup
de choses encore floues et non expliquées qui me laissent
sur ma fin. La zone où ce projet veut voir le jour, est
une zone qui pourrait servir à faire autre chose (je pense
surtout aux agriculteurs et autres éleveurs). De plus, dans
cette même zone, en contre bas, a été construit des logements
sociaux ~~et ces mêmes logements~~ et ces mêmes logements, ~~ont~~ depuis
toujours, des problèmes liés au pompage de l'eau.
En plus d'avoir tous ces problèmes, la situation actuelle qui
concerne la gestion de l'eau en Martinique, ne fait que me
confirmer sans idée, qu'il y a plus important à faire et à
gérer, que de réaliser un projet aussi onéreux, et qui sert
l'intérêt économique de sociétés qui font suffisamment de
profits. Voilà pourquoi je ne suis pas pour ce projet.

~~RV~~

M^r Georges JEAN

Vendredi 24 mai 2024

Je suis pour la STEP, qui aux énergies
propres

DA GLE Gerward

Je suis contre la STEP. Pourquoi pomper
l'eau de la nappe alors que le cadène de-
vient de plus en plus sec

DURAGERIN Jocelyne

Je m'oppose à cette réalisation que vous voulez capter pour la
STEP via le problème de sécheresse que nous avons et
qui devient de plus en plus échaude, sans défavorable

Mlle

HONORÉ Serge Lollement Perinella

Je m'oppose à la réalisation de la STEP.

Pour les raisons suivantes :

1) Problème de l'eau sur la Martinique

2) L'emplacement de la STEP se trouve sur

le bassin versant des habitations risquent

d'être impacté du passage cyclonique.

Je fais allusion à l'onde CINDY 1993

Je suis pour ce projet, je pense même de
la loi pour la justice.

Je suis Contre ce projet.
Cécile JERRETT

Je suis contre le projet, je ne
vois aucune nécessité.
M^{me} Aurélien

Mardi 28 Mai 2024

Je suis contre ce projet dangereux pour
l'environnement.

Dominique Destree
36 Chassevert Paimelle
St Pierre

28 mai 2024

Je suis absolument contre ce projet, véritable désastre pour
l'environnement !!

Julien Roy

28 Mai 2024

Produire, encore et toujours plus, au nom de quoi?
Energie renouvelable, que savez-vous des capacités
de régénération de cette rappe phréatique qui n'a
jamais fait l'objet de punitions de cette importance?
Et les oiseaux dans tout ça : 27 espèces recensées
dont 24 protégées, 7 emblématiques des petites antilles.
Ils vont devoir céder la place, une fois de plus,
à notre soif de consommation, à l'heure où
nous devons parler le plus de sobriété.

Selon le projet il faudra plusieurs mois pour
remplir le bassin bas, et des punitions régulières
en fonction des postes d'eau, tant cela pendant
60 ans.

Je regrette qu'il y ait des solutions moins invasives
qui pourraient être étudiées. Je suis défavorable
à ce projet, pour moi c'est men, trop d'incertitude
sur les conséquences.

Stéphanie

Mardi 28 Mai 2024

Plusieurs reproches quant à la réalisation d'un tel
projet qui comporte des dossiers très techniques et vu
son ampleur nécessiterait des réunions avec la population

1/ consommer 40.000 m³ d'eau de bonne qualité potable,
prélevée dans la rappe phréatique, alors qu'on n'a pas
assez d'eau pour la population

2/ de consommer des terres agricoles alors qu'on n'en a
pas assez pour la souveraineté alimentaire, qui est une
nécessité pour la Martinique, et une priorité du gouverne-
ment.

3/ de porter atteinte à des espèces protégées.

4/ ne pas donner d'information satisfaisante sur
"Antes / Ailleurs / Compenser les atteintes environnementales".
Il faudrait démontrer que d'on agit au maximum,
parce qu'il n'y a pas d'autre solution que ce, atteintes,
b/on réduit les atteintes en prenant toutes les dispositions

efficaces pour que ce qui est inévitable soit le plus
réduit possible.

On compense les atteintes générées par neutralise
les conséquences qui n'ont pu être prévenues par
système, ou par réduction.

L'eau n'alimentera personne!!!

• Quand il fait jour, la production d'électricité est
surabondante. On se perd de l'électricité pour faire
monter l'eau dans le bassin du haut.

• Quand il fait nuit, on a besoin d'électricité
mais on n'a pas de voltaique. Alors on laisse
l'eau descendre dans les tuyaux, cela fait tourner
une hélice, qui crée de l'électricité.

Pour toutes ces raisons je donne un avis
très défavorable à ce projet qui me semble
être proche d'un monument historique
en terme de visibilité: "Habitation Périnelle".

Qu'en pense l'Architecte des Bâtiements de France?
(ABF)

ASSOCIATION POUR LA SÉCURITÉ
DE LA MONTAGNE ET DE
L'ÉNERGÉTIQUE (A.M.E.)

Les 180 membres de l'APME sont
les responsables de ce projet pour garantir
l'habitat.

(1) Constructions de tous ordres
de tous matériaux.

(2) Les systèmes de chauffage et
de refroidissement sont de tous ordres
et de tous matériaux. Les systèmes
de chauffage sont de tous ordres
et de tous matériaux.

Il n'y a aucune autre possibilité de construction.

C'est le directeur de la région en
charge sur proposition de
la commission régionale de l'eau.

1°) Non conforme aux objectifs et aux
autres dispositions de l'article 17
Avis défavorable
Jean-Louis
président et honneur

Jean Michel NITHARUM
Secrétaire APNE

Avis de favorable

Avis défavorable
1er vice président
Joseph BLEZE

Avis de favorable
Gaston VIELET

Avis défavorable
APNE

Avis très défavorable
APNE (Jean-Louis Nitharum)
Travaux adjoints

Ce projet de STEP sur la montagne pelée va extraire
40000 m³ d'eau par an dans la nappe frénétique en
occupant 5,73 ha sur 63 et 96 ha de terres agricoles!

AVIS DÉFAVORABLE Charles EUSABETH

Avis DÉFAVORABLE

Le projet, qui implique des volumes d'eau conséquents prélevés sur le bien public (60 000 m³ / an), dans un contexte général de pénurie d'eau qui commence à se manifester (et ne fera que s'amplifier en Martinique)

La Martinique dispose d'un grand potentiel en eau vive géothermique, qui si elle était exploitée au mieux.

L'eau est une ressource indispensable à la vie des écosystèmes et des humains.

~~Je~~ Avis défavorable

G. Guynelle, Président de l'ASSO. DER.

Avis défavorable à la STEP

Avis défavorable à la STEP.
J. Guynelle

Philippe MARQUET

Avis défavorable à la STEP

M. F. Paray 29/05

AVIS TRES DEFAVORABLE - LINA SAZAL/AP.D.NE. 28/05

Je donne un avis défavorable - BRICE PALAIN.

AVIS DEFAVORABLE - ISA. 29/05

Le 23/05/2024

AVIS TRES DEFAVORABLE Pour le Projet STEP sur la montagne. Ne touche pas à la Nappe Phréatique, cette eau est destinée pour uniquement en cas de pénurie d'eau pour la ville et Non pour faire de l'électricité.

Fabrice ASSIOT

Le _____ à _____ heures _____

Le délai étant expiré,
M. _____ (Mlle _____),
qui a été mis à la disposition du public pendant _____ jours consécutifs,
du _____ au _____
de _____ heures à _____ heures et
de _____ heures à _____ heures

Les observations ont été consignées au registre
par _____ personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre :

- 1 lettre en date du _____ de M. _____
- 2 lettre en date du _____ de M. _____
- 3 lettre en date du _____ de M. _____
- 4 lettre en date du _____ de M. _____
- 5 lettre en date du _____ de M. _____
- 6 lettre en date du _____ de M. _____

Signature

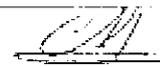
POUR SIGNER AUTRES AVIS DEFAVORABLES
→ Von Padges A. V. Vante

Sur le papier le projet semble intéressant
mais qui peut nous garantir qu'en cas de
fortes pressions il n'y aura aucun risque
de glissement de terrain - je pense aux personnes
résidents en aval de ces bassins - (Principes de
précautions) Avis défavorable -
qu'elle idée de produire de l'énergie
verte en utilisant de l'énergie produite à
Bellefontaine avec du charbon par exemple pour
faire fonctionner les pompes.

Avis défavorable

le 29/05/2024

M. TRAMUS ALBERT

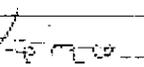
* Avis défavorable pour le projet STEP
Nauque d'eau à la Martinique période
juin 2024 - Terrain Agricole
Zone à risques
le 20/05/2024 CHARPOTI TAX 

* Avis défavorable pour le projet STEP
de la ville de Saint-Pierre et autres.

Nous sommes en manque de terrain pour les
zones agricoles, et ce terrain au lieu des
travaux de l'habitat nous en fait quoi?
La montagne pelée est votée publiquement et vous
devez la respecter -

Avis défavorable du projet.

30 mai 2024

Geoffrey Valinier 

CINQUIÈME JOURNÉE de PÉMANENCE

VENREDI 31 MAI 2024

OUVERTURE A 9 HEURES - FIN de la LIGNONNERIE

(A 13h15) REGISTRE 21

Avis de ~~surveillance~~ à ce projet de
SIEP pour les raisons suivantes :

- Risque de résurgence d'une ravine
après cause de défaut considérable
de la zone de lotissement Keihelle
de 11/08/1993 avec des stigmates
visibles encore sur le site.

- Risque de productions de pouss.
siècles du fait de la construction préalable
pendant trois ans, pouvant déclencher
des pathologies pulmonaires et
stomatologiques pour le résident.

- Disposition probable de 5 boîtes
de productions agricoles alors que la
région ne dispose pas d'infrastructures

- obligation de procéder à des travaux
de la nappe phréatique alors que nous
peinerons à récupérer à l'entretien de
l'ouvrage en eau.

- la longueur du bail envisagé et
des contrôles échantillonnés.

- utilisation de voies de circulation
lors de la construction de l'usine
pour ménage

Question: que devient le bassin de

détention mis en place après l'incendie
pour recueillir les eaux de ruissellement
de la Ravine résurgence.

Le présent registre ainsi que les

pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le

à M...

(Voir mentions de clôture en page 16)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

*ouverture du second Registre
pour recevoir les avis écrits
à 3 heures 15*

*La Commission - Enquêteur,
ensemble.*

REGISTRE N° 2.

OUVERT

PREMIERE JOURNEE

LES VÉNÉREBLES 31/11 heures 9 heures à 13 heures.

Le commissaire ENQUÊTE, *Enquête.*

DOUSSARD - MIREILLE née NEROUQUE
TEL 0696 02 60 5 2

143 Rue Victor Hugo 97 250 ST PIERRE

J'AI TROUVÉ - JUSTE - UNE CLASSE JE
UN AVIS DÉFAVORABLE POUR LE
PROJET de STE P - A. ST PIERRE.

[Signature]

Saint-Pierre, le Vendredi 31 Mai 2024

Après discussion avec le Chef de Projet qui est manifestement très compétente, les inquiétudes et doutes concernant notamment l'aspect écologique ont été levées de façon très favorable. Mes différentes interrogations ont reçu des réponses satisfaisantes. Avec l'espoir que les points pouvant faire l'objet de réserves pour occultés aient été pris en compte et que les motivations mises en avant ne soient pas changées au vu de d'autres stratégies pouvant venir à l'esprit avec le projet initial, je donne un avis favorable à ce projet et je demande qu'un bilan de son fonctionnement soit périodiquement établi.

FJP

Saint-Pierre, Vendredi 31/05/2024

Mon avis est défavorable pour le projet STP car avant toute décision en matière, une sensibilisation de la population, des citoyens est nécessaire ainsi qu'un dialogue. Le projet STP comporte certes des avantages, mais nous nous posons la question : devons-nous vraiment le lancer sur la pelouse, les jardins, le fleur et pour - pour.

Amicalement,
Jean - Charles

06 96 16 36 66

2

Saint-Pierre, le 31/05/2024.

Le projet de STCP, est une fois de plus, la démonstration que les intérêts des habitants du Nord de la Martinique (et particulièrement le Nord-Caraïbe) ne sont pas la priorité des actions de développement économique en Martinique.

On peut dire même que le Nord de la Martinique, ses ressources majeures (l'eau, les arbres, les forêts, les rivières, la faune, la flore) sont uniquement destinés à servir le reste de la Martinique mais surtout pas le Nord.

On peut prendre comme exemples suivants :

- la Z.M.O. (Zone de Revueillé Organisée) qui est au service de tous les pisciculteurs et de son impact négatif largement démontré pour les pisciculteurs et les habitants de Saint-Pierre.

- L'utilisation de Chlordane sur les bananes a d'abord été prévue pour les terres du Nord (ex Base - Point) et notamment sur l'eau potable.

De plus, la technologie utilisée pour la S.T.E.P. est une aberration car on prélève de l'eau alors que nous sommes :

- 1) En réchauffement climatique avéré sur toute la planète.
- 2) en sécheresse depuis plus de 5 ans en Martinique.
- 3) - en période de coupures d'eau régulières et finalisées par la MASHIQUE - et que l'on se pose la question du partage de l'eau du Nord avec les autres zones de Martinique.

Enfin, utilisation de l'eau pour

produire de l'électricité, c'est
précisément son recueil des mortalités
(Car l'eau, personne ne peut la
fabriquer) - On dirait que
cette société humaine (et aussi
cette société Méridiam) n'ont
rien compris à la vie

Pour finir, comment comprendre
cette situation, ce projet - alors que
la Montagne Pelée est désignée
Patrimoine Mondial de l'UNESCO,
Merveille du monde, fruits de biodiversité
et d'importance - Sans compter la faune
et la flore endémique de cette
région des mondes -

Mais l'essentiel, c'est que ce
projet économique à visée éco-
soutenable ne s'appuie sur aucun
projet de territoire, de projet politique
~~territorial~~ (Que fait CAP NORD, C117?)

La mairie de Saint-Pierre ?

Où est le rôle de l'État
d'abord aux besoins des habitants
du Nord ?

Et les populations du Nord,
sont-elles bénéficiaires des emplois
et des subventions affectées à ce
projet ?

~~Réponse~~

Ce projet est monté en 1983 -
il fallait d'abord construire un
projet de développement du Nord,
avec ses ressources et ses bienfaits
et l'adhérer sur un projet privé
Durable, soutenable, écologiquement humain
dédié au Nord de la Martinique.

J'espère être entendue.

Bugette LUPON



Le 31 MAI 2024 à 13 heures 15

Le délai étant expiré,

Je, soussigné(e), COLOSINE ANASTASIE DOMELLE déclare dès le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 30 (trente) jours consécutifs,
du jeudi 02 MAI 2024 au Vendredi 24 MAI 2024
de 08 heures à 17 heures les lundi et mardi
de 07 heures 30 à 13 heures 15 le Mardi et
de 07 heures 30 à 13 heures les Vendredi,
MERcredi.

Les observations ont été consignées au registre (sur deux registres)

N° 1 du 02 MAI au 24 MAI 2024
par 17 personnes (pages n° 03 (trois) page 2 (deux) et 3 (trois))
N° 2 du 24 MAI 2024 au 24 MAI 2024 (de 08h à 13h)
page 04 personnes (pages n° 02 (deux) à page 07 (sept))

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites
cui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

La Commisnaire Enquêteur
Colosine